



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des ressources
humaines**

DISPOSITIFS POUR LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

À destination des personnels
de l'académie





Pour bénéficier des offres de logement, FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL sur demande-logement-social.gouv.fr pour obtenir un NUMÉRO UNIQUE. Plusieurs dispositifs de recherche de logement sont à votre disposition :

AUTRES DISPOSITIFS

1 ACTION LOGEMENT

MESURE MINISTÉRIELLE

Le Ministère de l'ENJ dispose d'un partenariat avec Action logement pour une offre de logements sociaux.

POUR QUI ?

Tous les personnels.

QUELLES DÉMARCHES ?

1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
2. Créer un compte sur al-in.fr
3. Récupérer la demande de logement social à partir du numéro unique et consulter les offres de logement.
4. Choisir une offre de logement et candidater.
5. Renseigner le numéro Siret de l'employeur : 17800430500169

QUELLES SUITES ?

- Étude de la candidature par Action logement.
- Validation du dossier :
 - transmission au bailleur et passage en commission d'attribution.
 - si attribution, visite, signature du bail.
- En cas d'invalidité, positionnement sur un autre logement.

RENSEIGNEMENTS :
0970 800 800

2 MESURE LOGEMENT

MESURE ACADÉMIQUE

L'académie d'Amiens dispose d'un partenariat privilégié avec des bailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire.

POUR QUI ?

Tous les néo-titulaires, stagiaires, AED, AESH.

QUELLES DÉMARCHES ?

1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
2. Renseigner le formulaire de demande <https://www.ac-amiens.fr/minihome/ac-cueil-des-personnels-stagiaires-121485>
3. Adresser la demande à logement@ac-amiens.fr

QUELLES SUITES ?

- Enregistrement de la demande.
- Votre demande sera adressée aux bailleurs concernés.
- Le bailleur prendra contact pour proposer un logement selon leurs offres de logement disponibles.
- Passage en commission d'attribution.
- Si attribution, signature du bail.

RENSEIGNEMENTS :

Rectorat - Bureau de l'action sociale (DPS2) :
logement@ac-amiens.fr
03 22 82 37 76

3 CONTINGENT RÉSERVATAIRE

MESURE PRÉFECTORALE

Le Préfet de département dispose de 5% du parc de logements sociaux pour loger les fonctionnaires de l'État (titulaires ou non).

POUR QUI ?

Tous les agents de l'État.

QUELLES DÉMARCHES ?

1. Obtenir le numéro unique via demande-logement-social.gouv.fr
2. Contacter le service logement de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et transmettre par mail le numéro unique :
 - Aisne : ddets-hebergement-logement@aisne.gouv.fr
 - Oise : ddets-logement-social@oise.gouv.fr
 - Somme : ddets-logement@somme.gouv.fr

QUELLES SUITES ?

- Le service logement de la DDETS adresse une alerte aux bailleurs.
- Le bailleur propose un logement selon les offres de logement disponibles
- Si attribution, signature du bail.

RENSEIGNEMENTS :

Aisne : 03 60 81 50 00
Oise : 03 44 06 48 12
Somme : 03 22 22 41 41

4 MIEUX LOGER SES AGENTS

SRIAS* DES HAUTS DE FRANCE

La SRIAS propose un dispositif permettant d'aider des agents en recherche de logement sur la région.

POUR QUI ?

Tous les agents de l'État.

QUELLES DÉMARCHES ?

1. S'inscrire sur la plateforme "Mieux loger ses agents" en créant un compte <https://srias.applicatif.net/v2/customer/05df0218-4119-433d-a467-50007632b5cc/firstPage>
2. Finaliser la demande de logement <https://srias.applicatif.net>

QUELLES SUITES ?

- Un responsable de la plateforme
- Prendra contact pour préciser le recherche de logement.
 - Proposera une offre de logement en fonction des critères demandés.
 - Transmettra vos coordonnées au bailleur si la proposition convient pour la signature du bail.

RENSEIGNEMENTS :

04 87 65 38 91

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

